##### NOTIFICATION D’ATTRIBUTION DU MARCHE – SOUMISSIONNAIRE NON SELECTIONNE

Bruxelles, le *(jour, mois, année)*

PAR FAX OU COURRIEL

ET ENVOI RECOMMANDE

Madame, Monsieur,

**Objet** : Procédure ouverte du *(date limite de dépôt des offres)*

Travaux de *(nature des travaux et adresse)*

Chantier n° *(numéro de chantier)*

Nous avons le regret de vous annoncer que la SLRB a approuvé notre décision de ne pas vous sélectionner dans le cadre du marché sous rubrique.

Vous trouverez en annexe un extrait de la décision d’attribution, relatif aux motifs de votre non-sélection.

*À ajouter si le délai de « standstill » s’applique (voyez le montant dans le tableau des seuils* [*ici*](https://slrb-bghm.brussels/fr/documents-techniques/generalites)*):*

Conformément à l’article 11 de la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l’information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services, un délai d’attente de quinze jours doit être respecté à dater du lendemain de l’envoi de la présente, avant de conclure le marché.

Pendant ce délai, une demande en suspension de l’exécution de la décision d’attribution peut être introduite devant les Cours et Tribunaux de Bruxelles. Dans le cas où vous introduiriez une telle demande, nous vous invitons à nous en informer par télécopieur au n° … *(n° de fax de la SISP)* ou par voie électronique à l’adresse suivante : … *(adresse mail de la SISP)*ou, le cas échéant, en utilisant les plateformes électroniques visées à l'article 14, § 7, de la loi relative aux marchés publics.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l’expression de nos sentiments distingués.

Annexe : Extrait de la décision d’attribution relatif aux motifs de la non-sélection du soumissionnaire.

